

Jean-Baptiste André Godin à un inconnu, 18 juillet [1849]

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 1 p. (355)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à un inconnu, 18 juillet [1849], Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/27015>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [18 juillet 1849](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Inconnu](#)

Lieu de destination Saint-Quentin (Aisne)

Description

Résumé Sur l'affaire de contrefaçon Degon. Godin découvre que l'extrait du jugement qu'il a remis à son correspondant ne contient pas la spécification de la nature de la contrefaçon. Il lui demande de le compléter comme suit :

« Contrefaçon de poêles, cuisinières et objets de poêlerie en fonte de fer de la fabrique de Godin-Lemaire. Extrait du jugement rendu pour ce motif à Laon le 12 mai 1849 en appel d'un jugement rendu par le tribunal de Vervins le 17 janvier précédent. »

Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Appareils de cuisson](#), [Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Lieux cités

- [Laon \(Aisne\)](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

18619

355

hiver
le quitté

Monsieur Lasset

après m'avoir fait attendre assez longtemps
le paiement de 150 francs que vous nous aviez
mis que engagé à me payer, important
vous m'avez fait faire demander ~~avant tout~~ de la
mission pour payer. Vous conviendrez que
malgré les renseignements qui me sont donnés
sur vos antécédents honorables et ceux de votre
famille, qu'il ne m'est plus permis d'accorder
de confiance à vos promesses.

je suis pourtant tout disposé à vous
accorder les frais dont vous aurez besoin mais
à la condition que vous me fournissiez une
assurance autrement ma déferance ne servirait
que favoriser d'autres escroqueries à mon échelon
et qui a déjà un trop lieu.

puisque vous avez pour faire face à vos
engagements il est tout naturel que votre famille
tienne à honneur de vous faciliter le
remplir je ne doute donc pas que la garantie
que je vous demande me sera offerte
peut de quoi je poursuivrai le recouvrement
de ma dette

agréez

1^{er} quinzaine

Monsieur

je viens de remarquer de mon avis que
l'arrêté du jugement que je vous ai donné ne
contient pas la spécification de la nature de
la contrefaçon je vous prie donc de le
faire préciser de ces quelques mots

contrefaçon de poêles cuisinières et
objets de vaisselle ^{ufs} de la fabrique de Godin ^{et fils}
l'arrêté du jugement rendu pour ce motif en appel
du 12 mai 1869 en appel du jugement
rendu par le tribunal de Paris le 17 janvier présent

agréez